



# TARIF

**payable en une seule fois par chèque de préférence à l'ordre de l'ASCSV  
si paiement par carte culturelle du CSE le préciser sur la fiche d'inscription**

**Tarif au prorata des mois restant**

**Si inscription en juillet,**

**la part section est divisée par deux, arrondie au chiffre inférieur**

**EN CAS D'ADHESION SUPERIEURE A DEUX :**

- REDUCTION DE 20% à partir de la 3<sup>ème</sup> inscription (dans la même famille)
- La réduction est toujours calculé sur la part section et non sur la part de l'association ASCSV

## PERSONNEL UMV

Part ASCSV = 10€

Personnel usine/ enfants à charge et conjoint, / hébergé (DSIN/DPTA) / retraité / apprentis, CDD ,Stagiaires)	50 € (40 section + 10 ascsv)
-10% sur part section si réinscription	
-15% sur part section si plus de deux ans	
Prix famille par personne à partir de 2 inscriptions	35 €

## PERSONNEL PSA

Part ASCSV = 23€

Enfant et conjoint ne faisant plus partie du foyer fiscal, petits enfants du salarié	80 €
-10% sur part section si réinscription	
-15% sur part section si plus de deux ans	
Prix famille par personne à partir de 2 inscriptions	65 €
GEFCO, SEVEL, FREST, Prestataire PSA, concessions, INTÉRIMAIRE UMV et conjoint, prêt d'autre site, famille directe du salarié (enfants à charges, conjoints)	130 €
-10% sur part section si réinscription	
-15% sur part section si plus de deux ans	
Prix famille par personne à partir de 2 inscriptions	110 €

## EXTERIEUR FAMILLE, DANS LA LIMITE DE 20 %

ASCSV = 31€

famille du salarié (père, mère, frère, sœur, cousin direct, oncle, tante, beau frère, belles sœur, neveu,..)	205 €
-10% sur part section si réinscription	
-15% sur part section si plus de deux ans	
Prix famille par personne à partir de 2 inscriptions	180 €

## EXTERIEUR PARRAINES

extérieurs parrainés	250 €
-10% sur part section si réinscription	
-15% sur part section si plus de deux ans	
Prix famille par personne à partir de 2 inscriptions	220€

## MEMBRES BIENFAITEURS , DANS LA LIMITE DE 20 %

Sont **membres bienfaiteurs**, les personnes qui versent un droit d'entrée supplémentaire et une cotisation annuelle.

ASCSV = 31€

Cela permet d'accepter des adhérents extérieurs dit « bienfaiteurs » alors que le quota « extérieur » est atteint

<b>MEMBRES BIENFAITEURS</b>	310 €
10% sur part section si réinscription	
-15% sur part section si plus de deux ans	

Le tarif comprend la cotisation à l'ASCSV + la cotisation section.

Si l'adhérent est déjà inscrit à une section, la cotisation sera minorée du montant de la cotisation ASCSV